

Annexe 5
Rapport d'activité 2024 des ACT - Hébergement

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2025
Données 2024
- Appartements de coordination thérapeutique -

Définitions : On appelle **personne accompagnée ou résident**, la personne atteinte d'une pathologie chronique étant accompagnée dans le dispositif ACT et qui occupe donc, une place autorisée. On appelle **accompagnants** les personnes qui vivent avec cette personne accompagnée.

Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Loire
Année	2024

Certaines cases possèdent un point rouge, si vous cliquez dessus, un commentaire apparaîtra

I. La structure

1- Identification de la structure

Nom de l'ACT	ACT les 4 Saisons
Personne à contacter	ONGARO Cataldo
N° FINESS de l'ACT	420013799

Adresse	150 rue Antoine Durafour
Code postal	42100
Commune	SAINT-ETIENNE

Téléphone	06 22 87 04 21
Adresse électronique	congaro@association-acars.fr
Site Internet	www.association-acars.fr

2- Identification de l'organisme gestionnaire

Nom de l'organisme gestionnaire	ACARS
N° FINESS de l'entité juridique de rattachement	420000986
Structuration de l'établissement	Association gestionnaire pluri établissements

Adresse	150 rue Antoine Durafour
Code postal	42100
Commune	SAINT-ETIENNE

Téléphone	04 77 42 81 10
Adresse électronique	siege@association-acars.fr
Site Internet	www.association-acars.fr

3- Autres établissements et services gérés par la structure gestionnaire

		Oui/Non	Précisez :
Établissement/service médico-social du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	LHSS, LAM, ACT un chez soi d'abord ...	Oui	ACT HLM et LAM
	CSAPA, CAARUD	Non	

Établissement/service médico-social	Secteur des personnes âgées	Non	
	Secteur des personnes en situation de handicap	Non	
Établissement/service social relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion ou du dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile		Oui	Résidence Accueil, CHRS
Établissement/service sanitaire		Non	
Service de prévention et d'accueil dont maraude		Oui	Service de Prévention Spécialisée
Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), 115		Non	
Service d'accompagnement social au logement, à l'insertion professionnelle		Oui	ACI
Autre structure ou dispositif		Oui	Equipe Mobile Santé Précarité et Dispositif de soutien psychologique

4- Frais de siège (article R314-87 CASF)

Oui/Non

Frais de siège	non	Si oui, date d'autorisation	
----------------	-----	-----------------------------	--

Article R. 314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

5- Évaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe	30/06/25
---	----------

6- Projet d'établissement

Date d'entrée en vigueur	01/07/2023
Date d'échéance	30/06/2028

Oui/Non

Existe-t-il des critères d'admission formalisés dans le projet d'établissement ?

Oui

Précisez lesquels

Enfant ou adulte de moins de 60 ans. Prise en charge médicale, psycho-sociale possible en logement autonome. Accès et coordination des soins, compréhension de la maladie, traitement (éducation thérapeutique). Autonomie dans la vie quotidienne ou aide possible. Etre en capacité d'adhérer au projet de service qui induit des temps collectifs. Si la maladie chronique est associée à une pathologie psychiatrique et/ou d'addiction celles-ci doivent être prises en charge localement et être le plus stabilisés possible. Pouvoir délocaliser les soins si la personne est issue d'un autre département . Le niveau de dépendance doit respecter un GMP<300 sur l'ensemble des usagers du site de Valbenoite.

7- Partenariats/conventions

	Oui/Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie	Oui	1	Rimbaud
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	oui	2	Résidence autonomie la Récamière
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"			
Avec des structures/services sanitaires publics ou privés	oui	4	AISPAS : prévention des abus sexuels HAD la ligue contre le cancer SIAO
Avec des dispositifs d'accompagnement à la fin de vie/soins palliatifs	oui	1	JALMALV : Jusqu'à la mort accompagner la vie : bénévoles. Soutien des personnes malades et leur entourage.☒
Avec des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)			
Avec des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)	oui	1	Dac loire
Avec des médecins généralistes libéraux			
Avec des infirmiers libéraux	Oui	1	IDE du quartier, centre de soins Amaelles
Avec des kinésithérapeutes libéraux			
Avec des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM)	oui	1	
Avec des ambulances ou taxis conventionnés			
Avec des pharmacies	Oui	1	La pharmacie la Cotonne
Avec des laboratoires de biologie médicale			
Avec des centres d'imagerie médicale			
Avec des centres de vaccination			
Avec des établissements/services sociaux ou des gestionnaires de logements adaptés			

Avec l'administration pénitentiaire			
Avec des associations caritatives	Oui	1	La banque alimentaire (livraison de colis toutes les deux semaine)
Avec des services/dispositifs culturels ou de loisir			
Avec des bailleurs			
Autres, précisez	oui	1	CIDO: Consultations ostéopathiques
TOTAL		14	

Commentaires

Le service projette de travailler d'une façon plus importante sur l'accès au sport adapté avec le DAPAP 42. Une convention avec la pharmacie du Centre (rue Louis Braille) est en cours d'élaboration afin de permettre une délivrance des traitements pour les personnes sans domicile fixe ou stables accompagnées par les ACT et l'EMSP de l'ACARS. Des temps de rencontres sont planifiés régulièrement avec le SIAO pour travailler les projets de sorties adaptés à la spécificité des personnes accueillies. Des rencontres avec l'IDE de la PMI du centre 2 du fait de l'augmentation d'accueil de mineurs sur le service.

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSITIF ACT

À partir du compte administratif :

Recettes :

GI : Produits de la tarification	585 033 €
GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	14 954 €
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	86 284 €

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit	9 866 €
--	---------

Charges :

GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	78 928 €
GII : Dépenses liées au personnel	447 704 €
GIII : Dépenses liées à la structure	181 266 €

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées	7 634 €
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées	330 €

Descriptions des aides financières et en nature attribuées aux personnes accompagnées ou à leurs accompagnants :

Les personnes accompagnées bénéficient d'une aide au transport (10€ pour l'abonnement mensuel stas si des droits C2S sont ouverts). 1 carte 10 voyages par mois ou voyages à l'unité pour se rendre à leurs RDV médicaux lorsqu'ils sont en mesure

de les assurer en autonomie et sur le service si besoin. Le versement d'une aide alimentaire hebdomadaire, selon la composition familiale, en cas d'absence de ressources. En cas de faibles ressources, le service propose un complément à hauteur de ce qu'ils auraient pu percevoir en cas de versement de l'aide alimentaire. A l'entrée de chaque personne, 1 kit vaisselle, 1kit linge de bain, 1 kit linge de literie, 1 kit hygiène, 1 trousse de premier secours sont distribués. Pour les personnes qui n'ont pas de ressources 1 colis alimentaire est proposé.

Commentaires

Il est observé une forte augmentation de personnes sans ressources ou avec des droits suspendus en raison des situations administratives liées aux droits aux séjours.

III. L'ÉQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF ACT

Convention collective convention de 1966

En nombre d'Équivalents Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée
ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste	0,17			0,17
Médecin spécialiste				0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)	1,51			1,51
Psychologue	0,28			0,28
Kinésithérapeute				0,00
Dététicien				0,00
Aide-soignant				0,00
Auxiliaire de soins				0,00
Auxiliaire de puériculture				0,00
Art-thérapeute, équithérapeute, canithérapeute, masseur...				0,00
Assistant de service social	0,27			0,27
Éducateur spécialisé	0,42			0,42
Éducateur jeunes enfants				0,00
Moniteur-éducateur	0,80			0,80
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	1,02			1,02
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0,00
Auxiliaire de vie sociale				0,00
Aide médico-psychologique				0,00
Maître de maison				0,00
Médiateur en santé/santé mentale				0,00
Pair-aidant				0,00
Conseiller conjugal et familial				0,00
Chargé de mission logement				0,00
Conseiller emploi / insertion				0,00

Enseignant en activités sportives adaptées				0,00
Animateur				0,00
Directeur	0,10			0,10
Chef de service	0,75			0,75
Assistant de direction	0,32			0,32
Secrétaire				0,00
Comptable	0,12			0,12
Agent d'accueil				0,00
Agent technique, ouvrier	0,48			0,48
Professionnel de l'entretien des locaux				0,00
Veilleur de nuit				0,00

autres précisez :

Autres cadres de direction	0,45			0,45
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
Total	6,69	0	0	6,69
Stagiaires	0,43			0,43
Service civique				0,00

(IDE, ME, CAFERUIS)

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ? Nombre de personnes

Effectifs réels dans la structure	19
Nombre de départs dans l'année	5
Nombre de recrutements dans l'année	6

Temps partagés entre membres de l'équipe : Nombre d'heures dans l'année

pour des réunions d'équipe	175
pour des synthèses	59
pour de l'analyse des pratiques	12

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

La présence des accompagnants mobilise les professionnels pour des accompagnements réguliers. L'équipe est positionnée en soutien des aidants. Indirectement aux situations accompagnées, des temps d'échanges et de réflexion sont dédiés aux accompagnants lors des réunions d'équipe. La présence des accompagnants impacte également le budget du service.

IV. LA FILE ACTIVE

File active : les personnes affectées par une maladie chronique occupant une place autorisée du dispositif ACT hors les murs (hors accompagnants)

Accompagnants : les autres personnes vivant dans le même "lieu de vie"

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)	7	15	0	3	25

Dont nombre de personnes allophones	1	9	0	1	11
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année	3	6	0	2	11
dont nombre de sortants dans l'année	2	10	0	0	12

Langues parlées par les personnes accompagnées allophones	10
---	----

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année	13	2	15
dont nouveaux accompagnants dans l'année	3	0	3

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	11
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	10
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	0
Dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	1

11

V. CAPACITÉS ET MODALITÉS D'HÉBERGEMENT

1- Capacité

au 31/12 de l'année concernée (hors places accompagnant)

Nombre total de places autorisées au 31/12	16
dont nombre total de places installées au 31/12	16
dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	0

2- Modalités d'hébergement

	Nombre de places installées
En hébergement individuel	16
en hébergement semi-collectif	0
en hébergement collectif	0
Total	16

	Oui/Non
Une présence est-elle assurée 24h/24 ?	Non
Existe-t-il un dispositif d'astreinte ?	Oui

Nombre de places accessibles pour les personnes à mobilité réduite (tout accessible)	16
--	----

Commentaires (impact de la présence des accompagnants...)

La présence des accompagnants permet un soutien supplémentaire pour les personnes accueillies. La notion de collectif et d'activités visant à lutter contre l'isolement est importante sur le service. Autant que possible le lien familial est maintenu dans la limite de la configuration du logement. Des accueils ponctuels d'accompagnants ont également été réalisés (fin de vie, fêtes de fin d'année).

VI. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pur l'objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Personne de nationalité française (carte nationale d'identité (CNI), passeport, sans	5	5
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne	1	1
Personnes originaires d'un autre pays en situation régulière	6	3
Personnes originaires d'un autre pays en situation irrégulière	13	3
autres précisez :		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	25	12

2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base	24	12
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base	1	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	25	12

Protection complémentaire :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire	25	12
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire	0	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	25	12

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
---	---

Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance en affection de longue durée (ALD)	13	9
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD	9	0
Ne sait pas/ non renseigné	3	3
Total	25	12

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement	2	1
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés	5	7
Sans revenu	12	4
autres précisez :		
ADA	3	0
Allocation mensuelle	2	0
Allocation jeune majeur	1	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	25	12

4- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
En emploi (temps plein ou partiel)	2	0
Scolarisé ou en formation	3	0
Demandeur d'emploi	1	1
Retraite ou préretraite	0	0
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	0	2
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation	10	5
Sans autorisation administrative de travailler	9	3
autres, précisez :		
Sans autorisation adm. de travailler	0	0
Décédées	0	1
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	25	12

VII. ACTIVITÉS RÉALISÉES

Ne concerne que les professionnels mentionnés dans la partie III

1- Pré-admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année

2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant)

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de personnes accompagnées concernées
Médecin	32	25
Personnel paramédical	289	25
Psychologue	95	25
Professionnels de la filière socio-éducative	563	25
Directeur ou chef de service	44	25
Autre, précisez		

1023

Nombre d'activités de groupe dans l'année	70
Nombre de personnes accompagnées ayant participé à ces activités de groupe	25

Précisez ces activités de groupes

PROJETS COLLECTIFS :

- Douce évasion (massages individuels) : 6

ATELIERS :

- Ateliers numériques : 3

- Atelier tri sélectif : 1

- Activité diffusion de film : 2

REPAS COLLECTIFS :

Mensuels : 6

Repas festif de début d'année : 1

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	128
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	25

3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

Oui/Non

Existe-t-il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	Oui
---	-----

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	4
---	---

1 à 3 mois

3 à 6 mois

6 mois à 1 an

Nombre de personnes sorties suivies dans l'année	4		
Total		4	

Décrivez le type de suivi proposé

Les résident.e.s sortant des ACT peuvent bénéficier d'un accompagnement "Post ACT" afin de permettre de s'assurer de la bonne mise en place et tenue de l'étayage proposé à la sortie du dispositif. Il peut s'agir de finalisation d'un soutien psychologique également. A la marge un accompagnement médico-social peut être proposé à l'issue de la sortie.

4- Intervention de prestataires extérieurs auprès des personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées (file active) nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires)

Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	1
Infirmiers à domicile, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD),	13
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés...)	0
Pharmacien, pharmacien à domicile	10
Kinésithérapeute	1
Diététicien	13
Ophtalmologue, opticien	2
Pédicure, podologue	2
Dentiste, orthodontiste	5
Ergothérapeute	0
Psychologue	2
Médecin traitant	15
Médecin généraliste (non-médecin traitant)	2
Psychiatre	0
Autres médecins spécialistes (chirurgie)	9
Autres médecins spécialistes (soins)	23
CAARUD, service addictologie...	3

autres professionnels (para) médicaux, précisez :

Hôpital de jour	11
EMPP	0
Service d'interprétariat	12
Conseiller en insertion professionnelle	4
Accès à la formation/alphabétisation	2
Juriste, avocat	8
Service pénitentiaire d'insertion et probation	1
Tutelle, curatelle	3

autres professionnels, précisez :

TISF	0
------	---

Auxiliaire de vie sociale	1
SPADA	4
IME	1
SIAO	17

Commentaires

/

5- Modalités d'intervention spécifique pour l'accueil des personnes sous main de justice

Non concerné cette année.

6- Descriptif qualitatif de l'activité

L'accompagnement global proposé par l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur différents supports :

- Les entretiens individuels, visites à domicile, groupe à médiation, médiation thérapeutiques, accompagnements extérieurs ;
- Les accompagnements physiques des résidents aux rendez-vous médicaux et administratifs (Préfecture, juriste...) sont nécessaires et permettent de sécuriser le parcours médico social (mise à plat de la situation globale et déclinaison des axes de travail à partir des besoins et attente de la personne accompagnée). Ils permettent de rassurer ou soutenir le résident lors de ses démarches. Parallèlement, cela permet de faire une évaluation, d'identifier les problématiques, de rencontrer et se faire connaître auprès des professionnels de santé et autres partenaires qui interviennent auprès des résidents. Les accompagnements médicaux permettent également de rediscuter du RDV médical

VIII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année	12	34	0	8	54
dont nombre de candidatures avec accompagnant	5	7	0	7	19

Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie chronique
Indiquez une seule pathologie par candidature

Femme Homme Transgenre Mineur Total

Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)	2	1	0	0	3
Hépatite B	0	0	0	1	1
Hépatite C	0	1	0	0	1
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	3	8	0	0	11
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	0	4	0	0	4
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	2	6	0	1	9
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	0	0	0	1	1
Accident vasculaire cérébral invalidant	1	3	0	0	4
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	2	3	0	0	5
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	0	2	0	0	2
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	0	1	0	0	1
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques	0	0	0	0	0
Bilharziose compliquée	0	0	0	0	0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde	0	0	0	0	0
Tuberculose active, lèpre	0	1	0	0	1
Cirrhoses	0	0	0	0	0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	0	0	0	0	0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	0	0	0	2	2
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	0	0	0	0	0
Maladie d'Alzheimer et autres démences	0	0	0	0	0
Maladie de Parkinson	0	0	0	0	0

Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé	0	1	0	0	1
Mucoviscidose	0	0	0	0	0
Paraplégie	0	0	0	0	0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique	0	1	0	0	1
Polyarthrite rhumatoïde évolutive	0	0	0	0	0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives	0	0	0	0	0
Sclérose en plaques	0	1	0	0	1
Scoliose idiopathique structurale évolutive	0	0	0	0	0
Spondylarthrite grave	0	0	0	0	0
Suites de transplantation d'organe	0	0	0	0	0
Autres, précisez	0	0	0	0	0
Addictions	0	0	0	0	0
Situations de handicap	1	0	0	2	3
Pas de pathologie chronique	0	0	0	0	0
Algodystrophie	0	0	0	0	0
Endométriose	1	0	0	0	1
Maladie auto-immune	0	0	0	1	1
Thalassémie	0	0	0	0	0
Suite d'hospitalisation	0	1	0	0	1
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	12	34	0	8	54

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies chroniques ? Voir les listes des pathologies ci-dessus	30
Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives ?	9

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	11
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	9

Nombre de personnes accompagnées, admises dans l'année, orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Établissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	0
Établissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	0
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	0
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	0
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	0
ACT d'un autre gestionnaire	0
Établissement social d'hébergement du dispositif AHI	0

Établissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	3
Services sociaux municipaux/départementaux	1
Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	4
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou unité sanitaire en milieu	0
Association d'aide aux malades	0
Autre établissement au service de l'association ou du service	0
Initiative de la personne ou des proches	0
Initiative du médecin traitant	0
Professionnels du 1 ^{er} recours	0
Équipe mobile santé précarité et maraude	2
115/La veille sociale/le SIAO	1
Services spécialisés : prostitution...	0
autres, précisez :	
Service MNA	0
SPADA	0
ARS	0
Ne sait pas, non renseigné	0
Total	11

3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12	10
Nombre de refus de candidature calculé	32

Nombre de refus d'admission en raison d'une absence de place disponible	0
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge hospitalière	0
Nombre de refus car la personne manque d'autonomie et/ou relève d'un autre dispositif	6
Nombre de refus en raison des conduites addictives	1
Nombre de refus en raison des comorbidités psychiatriques	2
Nombre de refus car le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie chronique, pas de nécessité de coordination médicale)	10
Nombre de refus car la personne possède déjà un logement autonome	0
Nombre de refus car une coordination médicale est déjà en place	1
Nombre de refus car uniquement un besoin urgent d'un logement	3
Nombre de refus car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne	3
Nombre de refus car le dossier est incomplet	0
Nombre de refus car la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé...	1
Nombre de refus car la personne ne parle pas suffisamment le français	0
Nombre de refus car la personne est sans perspective de sortie du dispositif	0
Nombre de refus car la personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	1
Nombre de refus car la personne est hors critère social (trop de revenus...)	0

autres, précisez :	
Hors critère d'âge	3
	1
Ne sait pas, non renseigné	
Total	32

Commentaires

Nous avons constaté cette année encore un grand nombre de demandes n'entrant pas dans le cadre au plan médical :

- problèmes de santé mineurs, non chroniques, ou pathologies infectieuses "aigues" et contagieuse (tuberculose...);
- problème sous-jacent autre notamment sur la question de logement ;
- problème psychiatrique au 1er plan ;
- problème addictif au 1er plan ou prépondérant non pris en charge entraînant des complications sur le plan somatique.
- problèmes de situation administrative au 1er plan ;
- un besoin d'étayage important sur le quotidien (logement...) avec une réorientation sur le dispositif LAM ou LHSS;
- une demande axée sur la question du logement à la suite de sortie de dispositifs DNA (HUDA-CADA).

IX. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Âge des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	3
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	13
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	9
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	0
Total	25

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

domiciliées dans le département	25
domiciliées dans un autre département de la région	0
domiciliées dans d'autres régions	0
Sans domiciliation	0
autre, précisez	
Ne sais pas, non renseigné	0
Total	25

3- Logement/hébergement avant l'admission (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

ayant un logement durable avant l'admission en ACT	5
ayant un hébergement provisoire ou précaire ou dans un habitat indigne, incurique ou inaccessible	9
sans hébergement	11
autre, précisez	
Ne sais pas, non renseigné	0
Total	25

4- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	16
En couple	9

Ne sait pas, non renseigné	0
----------------------------	---

Total 25

5- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	0
--	---

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	0
Suspension de peine pour raison médicale	0
Sortie de prison (libération)	0
Ne sait pas, non renseigné	0
total	0

Commentaires

Nous n'avons pas accueilli de personne sous main de justice.

6- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Pathologie chronique principale (indiquez une pathologie par personne)

Nombre de personnes ayant la pathologie chronique suivante, ayant justifié l'admission :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	0	1	0	0	1
Hépatite B	0	0	0	0	0
Hépatite C	0	1	0	0	1
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	1	3	0	0	4
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	0	2	0	0	2
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	3	2	0	0	5
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	0	1	0	0	1
Accident vasculaire cérébral invalidant	0	0	0	0	0

Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	2	3	0	1	6
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	0	0	0	0	0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	0	0	0	0	0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques	0	1	0	0	1
Bilharziose compliquée	0	0	0	0	0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde	0	0	0	0	0
Tuberculose active, lèpre	0	0	0	0	0
Cirrhoses	0	0	0	0	0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	0	0	0	0	0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	0	0	0	1	1
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	0	1	0	0	1
Maladie d'Alzheimer et autres démences	0	0	0	0	0
Maladie de Parkinson	0	0	0	0	0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé	0	0	0	0	0
Mucoviscidose	0	0	0	0	0
Paraplégie	0	0	0	0	0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodémie systémique	0	0	0	0	0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive	0	0	0	0	0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives	0	0	0	0	0
Sclérose en plaques	0	0	0	0	0
Scoliose idiopathique structurale évolutive	0	0	0	0	0
Spondylarthrite grave	0	0	0	0	0
Suites de transplantation d'organe	0	0	0	0	0
Autres, précisez					
Addictions	0	0	0	0	0
situation de handicap	0	0	0	0	0
Pas de pathologie chronique	0	0	0	0	0
Algodystrophie	0	0	0	0	0
Endométriose	1	0	0	0	1
Maladie auto-immune	0	0	0	1	1

Thalassémie	0	0	0	0	0
Suite d'hospitalisation	0	0	0	0	0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	7	15	0	3	25

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	12
--	----

Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	1	0	0	0	1
Hépatite B	0	0	0	0	0
Hépatite C	0	0	0	0	0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	0	0	0	0	0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	1	1	0	0	2
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	0	2	0	0	2
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	2	2	0	0	4
Accident vasculaire cérébral invalidant	0	0	0	0	0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	1	0	0	0	1
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	0	0	0	0	0

Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	0	2	0	0	2
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques	0	0	0	0	0
Bilharziose compliquée	0	0	0	0	0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde	0	0	0	0	0
Tuberculose active, lèpre	0	1	0	0	1
Cirrhoses	0	1	0	0	1
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	0	0	0	0	0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	0	0	0	0	0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	0	0	0	0	0
Maladie d'Alzheimer et autres démences	0	0	0	0	0
Maladie de Parkinson	0	0	0	0	0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé	0	0	0	0	0
Mucoviscidose	0	0	0	0	0
Paraplégie	0	0	0	0	0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique	0	0	0	0	0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive	0	0	0	0	0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives	0	1	0	0	1
Sclérose en plaques	0	0	0	0	0
Scoliose idiopathique structurale évolutive	0	0	0	0	0
Spondylarthrite grave	0	0	0	0	0
Suites de transplantation d'organe	0	0	0	0	0
Autres, précisez					
Addiction	0	6	0	0	6
Obésité morbide	0	0	0	0	0
Situation de handicap	1	4	0	2	7
Pas de pathologie chronique	0	0	0	0	0
Algodystrophie	0	0	0	0	0
Endométriose	0	0	0	0	0
Maladie auto-immune	0	0	0	0	0
Thalassémie	0	0	0	0	0
Suite d'hospitalisation	0	0	0	0	0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	6	20	0	2	28

7- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue.

Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d' alcool	2
Usage à risque ou nocif de tabac	3
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	0
Traitement de substitution aux opiacés	0
Usage à risque ou nocif de médicaments	0
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	0

Commentaires

L'association a conventionné avec l'Association Rimbaud afin de proposer des consultations avancées sur le service. Nous travaillons également avec l'UTDT ainsi que le CSAPA 42 afin de proposer un

8- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
avec une situation de handicap reconnue par la MDPH	4	8	0	2	14

Commentaires

Les reconnaissances MDPH du handicap des personnes accompagnées ne peuvent être demandées en absence d'un droit au séjour. Aussi, nous comptons un nombre plus important de personnes pour lesquels la reconnaissance MDPH à été réalisée au cours de leur séjour une fois un titre obtenu.

X. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

1- Personnes accompagnées sorties dans l'année

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes)	12
---	----

2- Orientations effectives après la sortie

Répartition des personnes sorties dans l'année (indiquez une seule solution par personne)

Inscrire la situation d'hébergement à la sortie (excepté pour les personnes décédées), même de celles qui ont été exclues ou qui ont rompu leur contrat d'accompagnement

Nombre de sortants :

décédés pendant l'accompagnement	1
ayant eu accès à un logement autonome avec bail direct	0
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	1
ayant accédé à un hébergement pérenne chez des proches	1
ayant accédé à un hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence...)	1
ayant intégré un établissement social du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) (centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centre d'hébergement d'urgence (CHU))	1
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	0
ayant intégré un LAM	0
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	2
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	0
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	0
ayant été admis dans un établissement de santé (hôpital, SSR...)	0
ayant été admis en hôpital psychiatrique	0

ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	0
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	0

autre préciser,

Personne ayant intégrée un hôtel via le 115 faute de solution pérenne sur une exclusion	2
Départ volontaire sans informations	1
Exclusion sans informations	1
Résidence accueil	1
Ne sait pas, non renseigné	
total	12

Parmi ces sortants, combien

sont également entrés dans un dispositif ACT hors les murs	1
ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	1
ont été exclus du dispositif	1

Commentaires

Les freins liés à la sortie des résidents sont les mêmes que les années précédentes et ont tendance à se renforcer sur les questions liées : Aux droits aux séjours (insécurité liée au possible non renouvellement du titre de séjour, pas de droit au séjour ouvert...) :

Aux orientations spécialisées de type FAM ; Aux orientations sur les dispositifs relevant de l'AHIL (Accueil Hébergement Insertion Logement) ou 115 avec des délais d'attente relativement longs. Le service travaille l'adhésion au projet de sortie ce qui peut parfois retarder la sortie effective.

XI. LES DURÉES DE SEJOURS (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées au 31/12 dans l'ACT (période totale, si allers-retours) Nombre de personnes sorties dans l'année qui étaient accompagnées dans le dispositif depuis:

0 à 6 mois	8	3
6 à 12 mois	1	1
12 à 18 mois	1	2
18 à 24 mois	1	4
plus de 2 ans	2	2
	13	12

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	551
--	-----

Par exemple , sur 10 personnes dans la file actives, 3 sont sorties du dispositif dans l'année :

durée de séjour de la personne A : 244 jours (soit 8 mois)

durée de séjour de la personne B : 517 jours (soit 1 an et 5 mois)

durée de séjour de la personne C = 395 jours (1 an et 1 mois)

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation (= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)	0,87
---	------

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée, mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

En cas de suspension temporaire de la possibilité d'accompagnement par la structure ACT, si la place d'ACT n'est pas "occupable" dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du dénominateur "nombre de journées autorisées"

Commentaires (impact des accompagnants par exemple)

Nous notons un taux d'occupation concernant les ACT avec hébergement assez stable par rapport à l'année dernière. Ce chiffre peut s'expliquer de plusieurs façons :

- Un turn over important encore cette année. En effet, nous comptons 12 nouvelles admissions au cours de l'année et 12 sorties ;
- La remise en état des logements à la sortie de service des résidents. (Rachat de matériel dysfonctionnant ou endommagé, peinture...) ☒
- Nombreuses candidatures pour lesquelles les critères d'admission n'étaient pas recevables comme expliqué précédemment.
- Mise en place de ces nouvelles modalités d'accompagnement et nécessité de rencontrer les partenaires pour communiquer et revenir sur les différentes modalités d'accompagnement proposées à l'ACARS (Différences entre EMSP, ACT, ACT HLM et LAM à repositionner). Les travaux de réhabilitation des cuisines en début d'année 2024 et de réhabilitation des salles de bains en fin